



Centre Hospitalier Intercommunal
Fréjus Saint-Raphaël



APPEL AUX DONS

LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL FREJUS-SAINT-RAPHAËL A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Face à la situation sanitaire actuelle sans précédent, le Centre Hospitalier est pleinement mobilisé. Vous pouvez apporter votre soutien pour la prise en charge des patients et témoigner de votre solidarité au personnel de l'hôpital.

FAIRE UN DON

Il n'y a pas de petit don. Chaque don contribue à intensifier nos actions et à améliorer la qualité de l'accueil et des soins de nos patients. Un don peut être en financier ou matériel (masques, lunettes de protection, etc.)

Le Centre Hospitalier Intercommunal Fréjus Saint-Raphaël est un établissement public de santé. A ce titre, il est habilité à recevoir des dons, conformément à la législation fiscale en vigueur (article 200 du Code Général des Impôts).

Bénéficiez d'avantages fiscaux

- Vous êtes un particulier : 66% du montant de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu (dans la limite de votre revenu imposable)
- Vous êtes une entreprise : 60% du montant de votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés (dans la limite d'un plafond de 0.5% du chiffre d'affaires)

Comment donner ?

Pour toute promesse de don :

Mail mecenat@chi-fsr.fr

Numéro unique : 04.94.40.21.46

Pour un don financier, utiliser le formulaire ci-joint.

Merci pour votre générosité